



Pacs et testament

Par gaby

ma compagne et moi sommes pacsés et vivons en communauté dans une maison m'appartenant.

Par ailleurs je suis également unique propriétaire d'une résidence actuellement en location.

Je souhaite réaliser un testament en faveur de ma compagne et notamment lui léguer en usufruit jusqu'à sa mort le montant du loyer perçu de cette résidence.

Est ce possible?

Merci.